ETAT-CIVIL

PAS À PAS : PRÉ-DEMANDE EN LIGNE CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

BINIC-ETABLES SUR MER

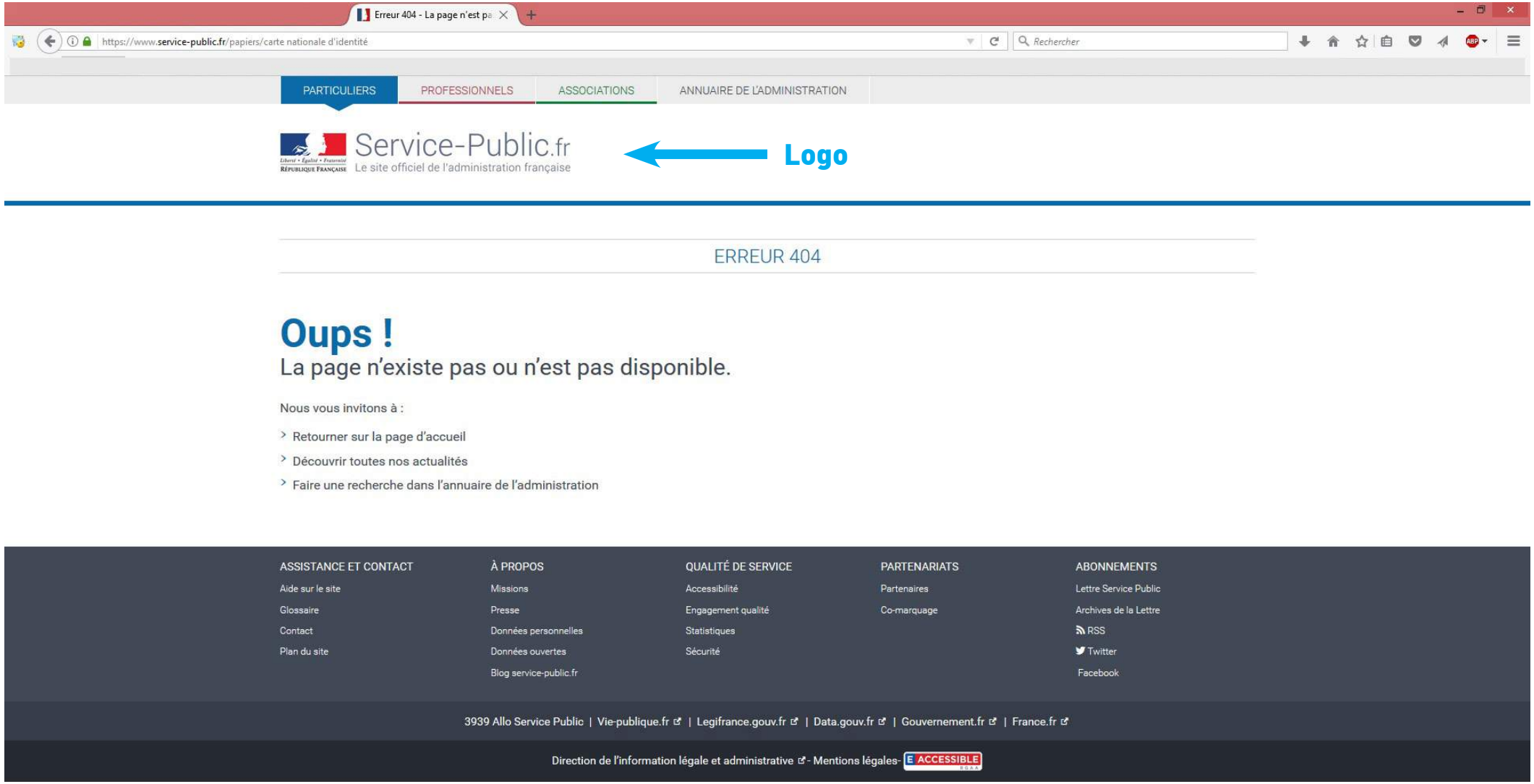

Si en vous rendant sur le site service-public.fr une page d'erreur apparaît, cliquez sur le logo pour revenir à la page d'accueil du site.

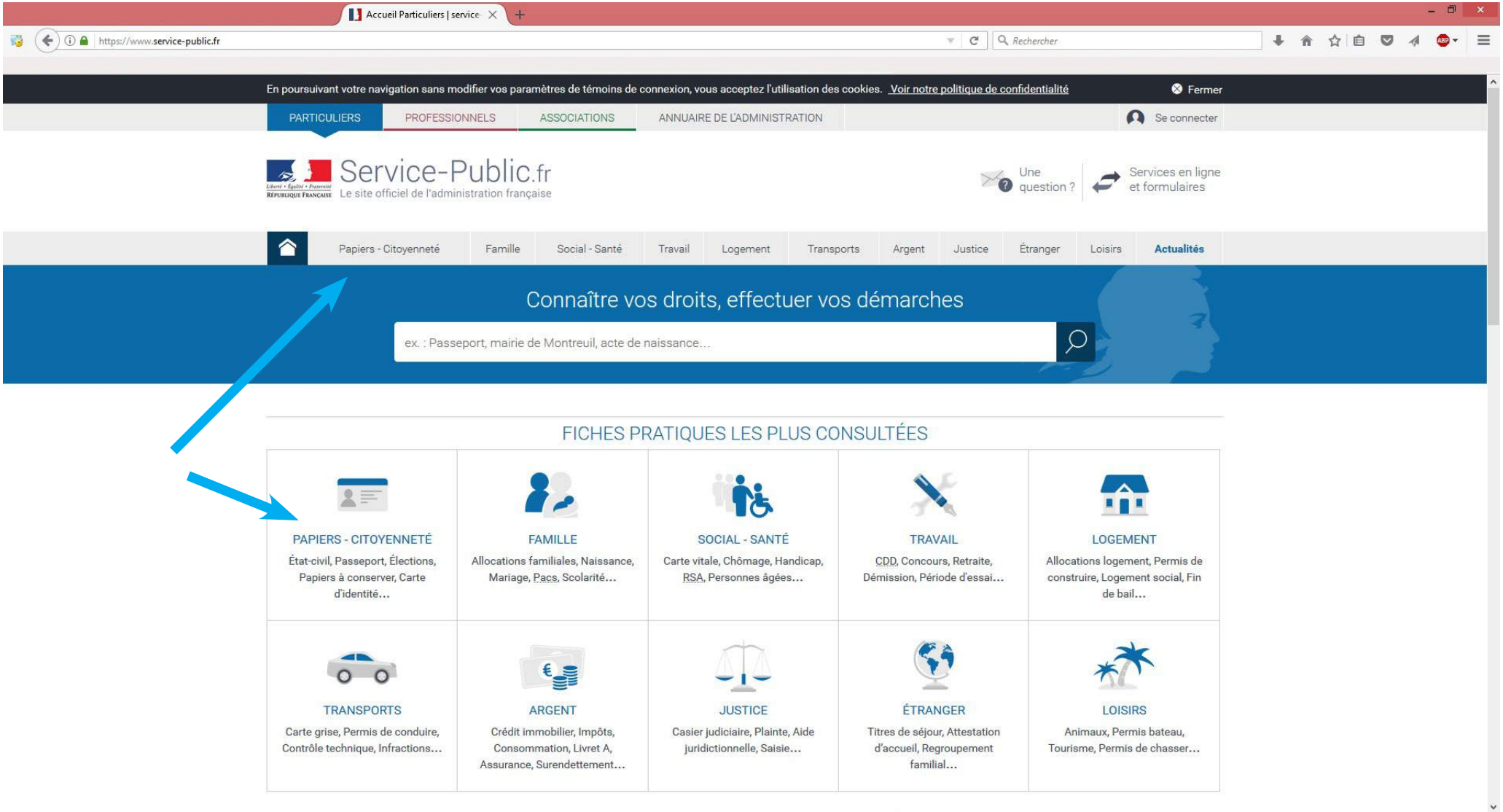

Sur la page d'accueil du site : cliquez sur l'onglet Papiers Citoyenneté.

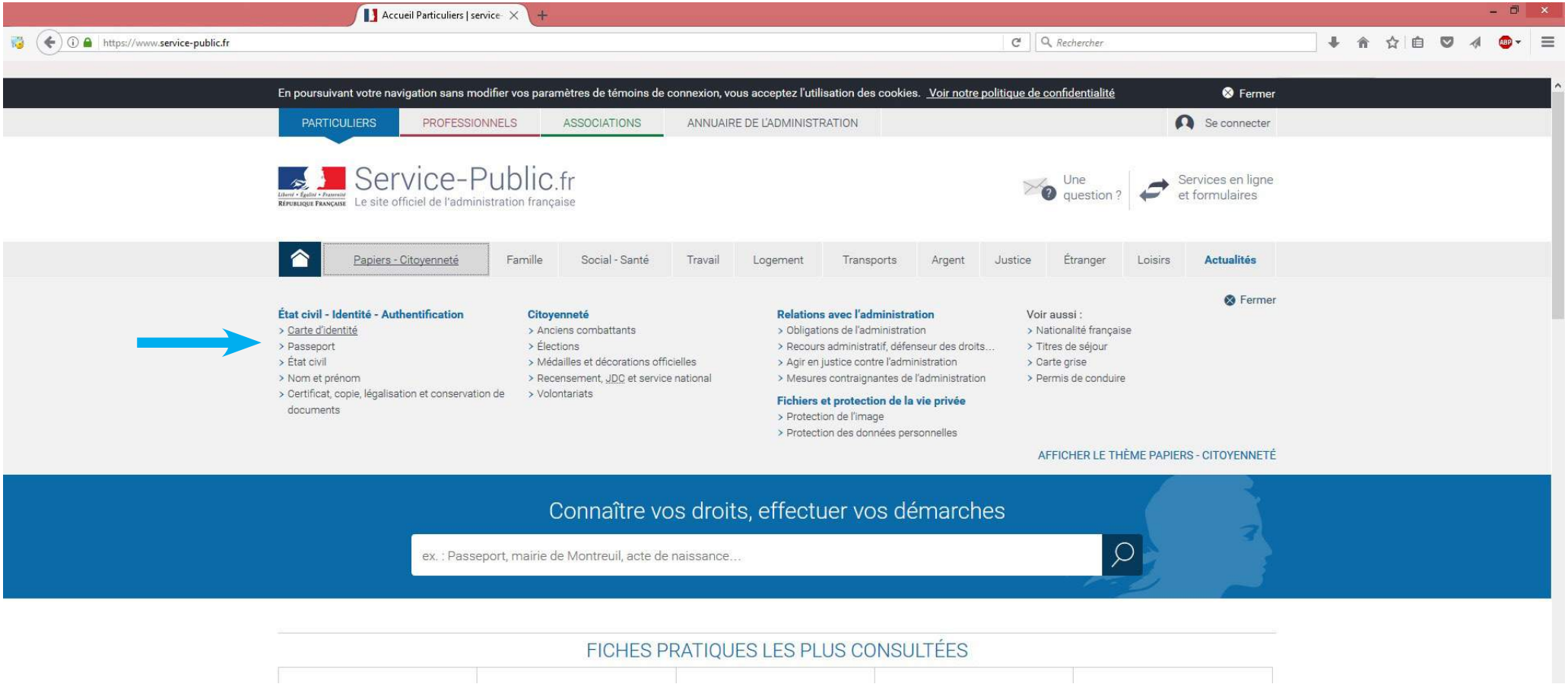

Dans l'onglet Papiers-Citoyenneté : cliquez sur Carte d'identité ou Passeport en fonction de votre demande.

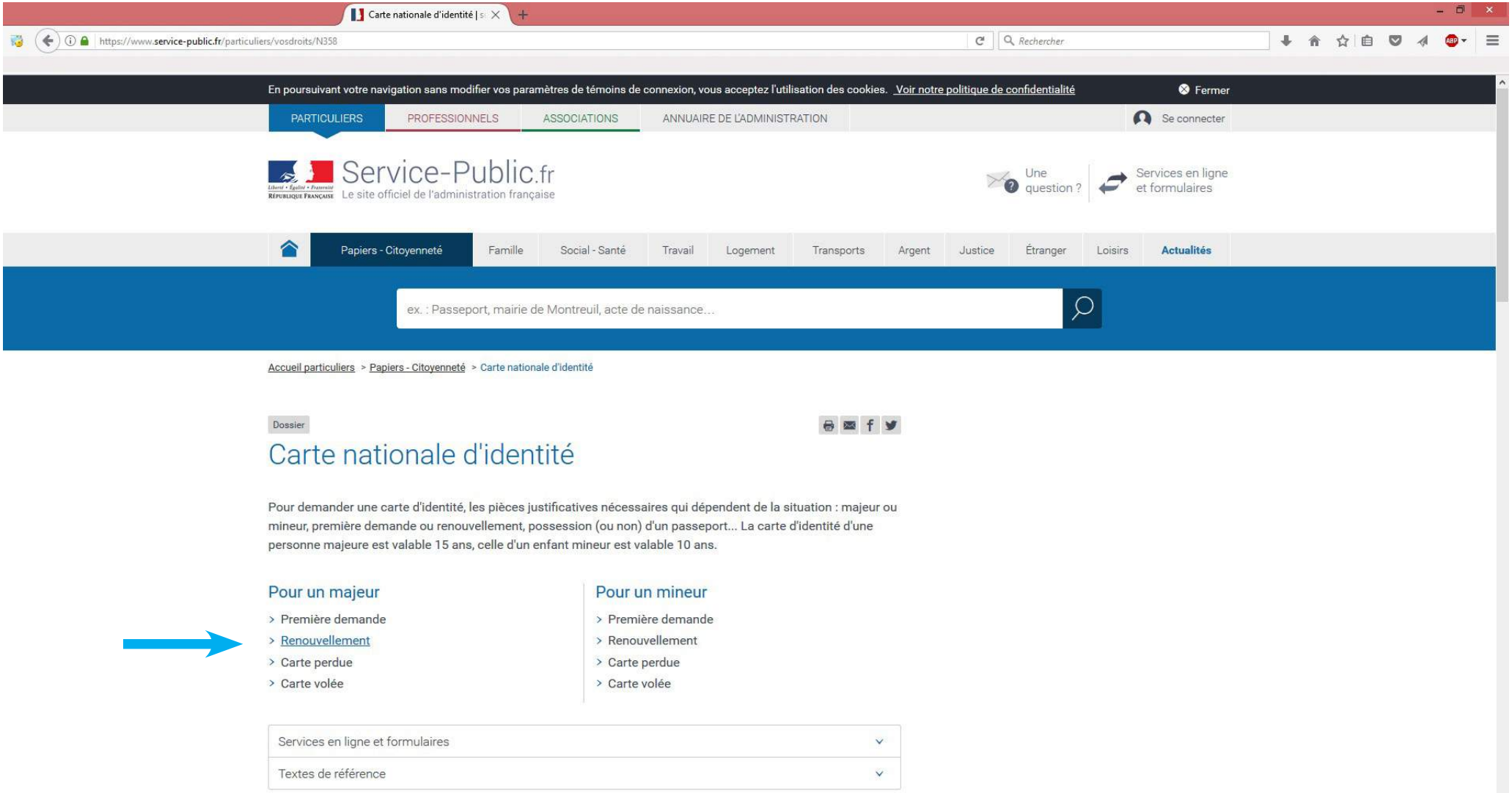

Sélectionnez votre situation.
Dans cet exemple, nous souhaitons réaliser une demande de renouvellement de carte nationale d'identité.

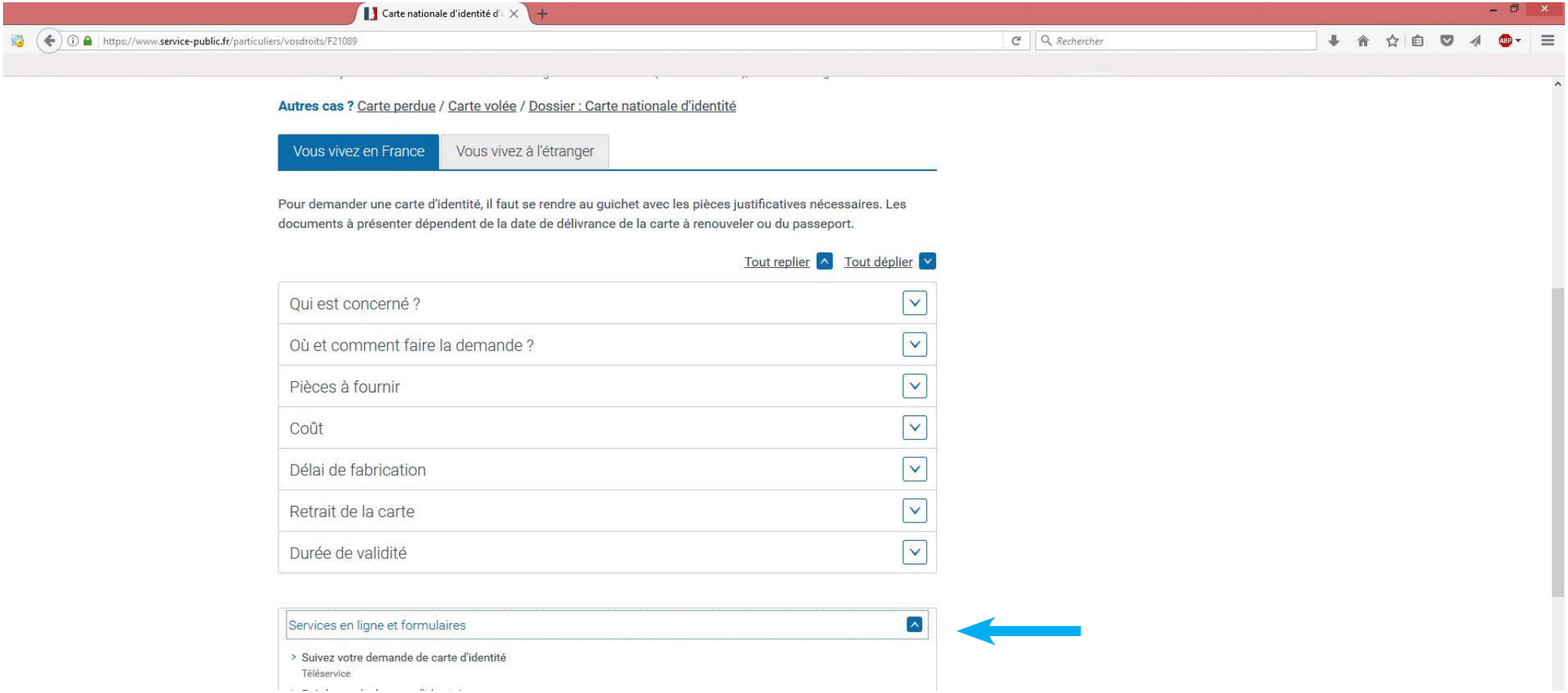

Dans l'onglet Services en ligne et formulaire : choisissez Pré-demande de carte d'identité

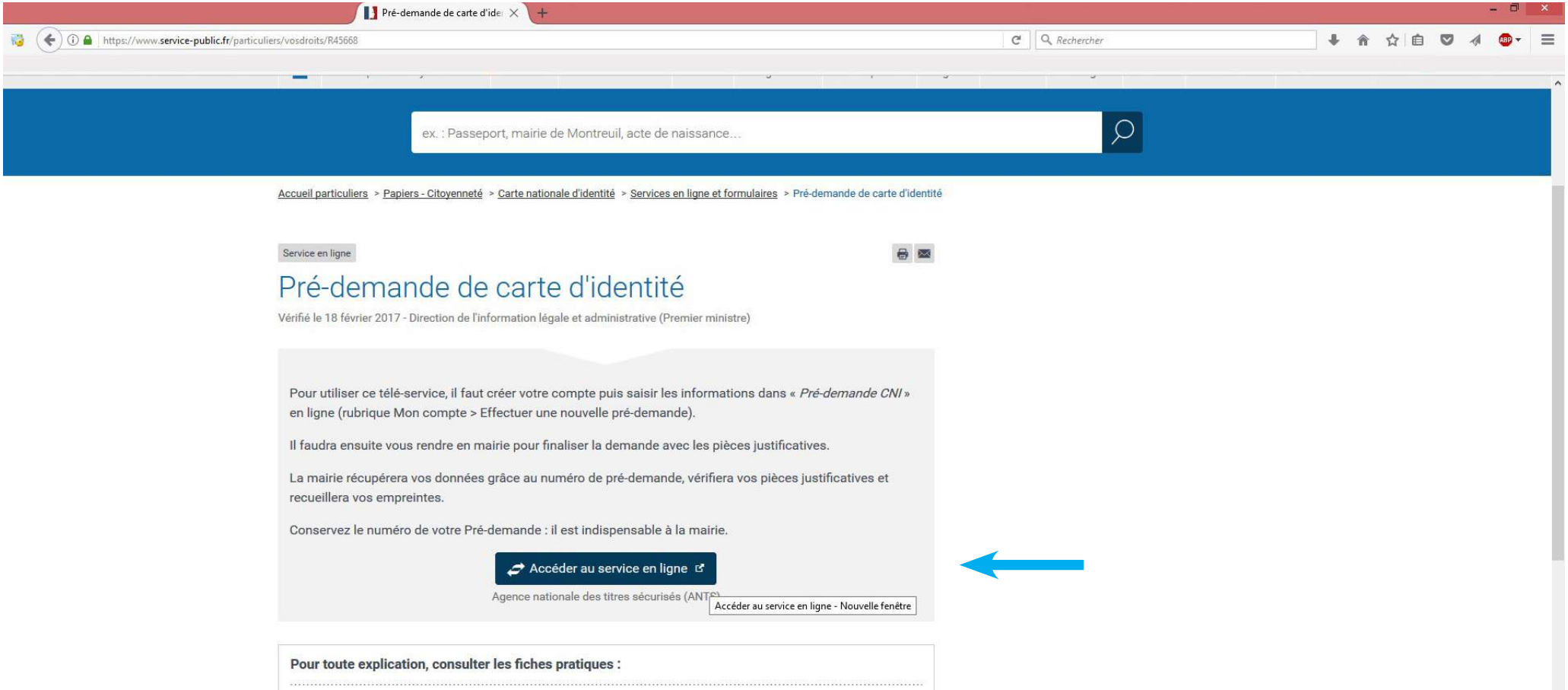

Prenez bien connaissance de la démarche à suivre !
Puis cliquez sur Accéder au service en ligne.

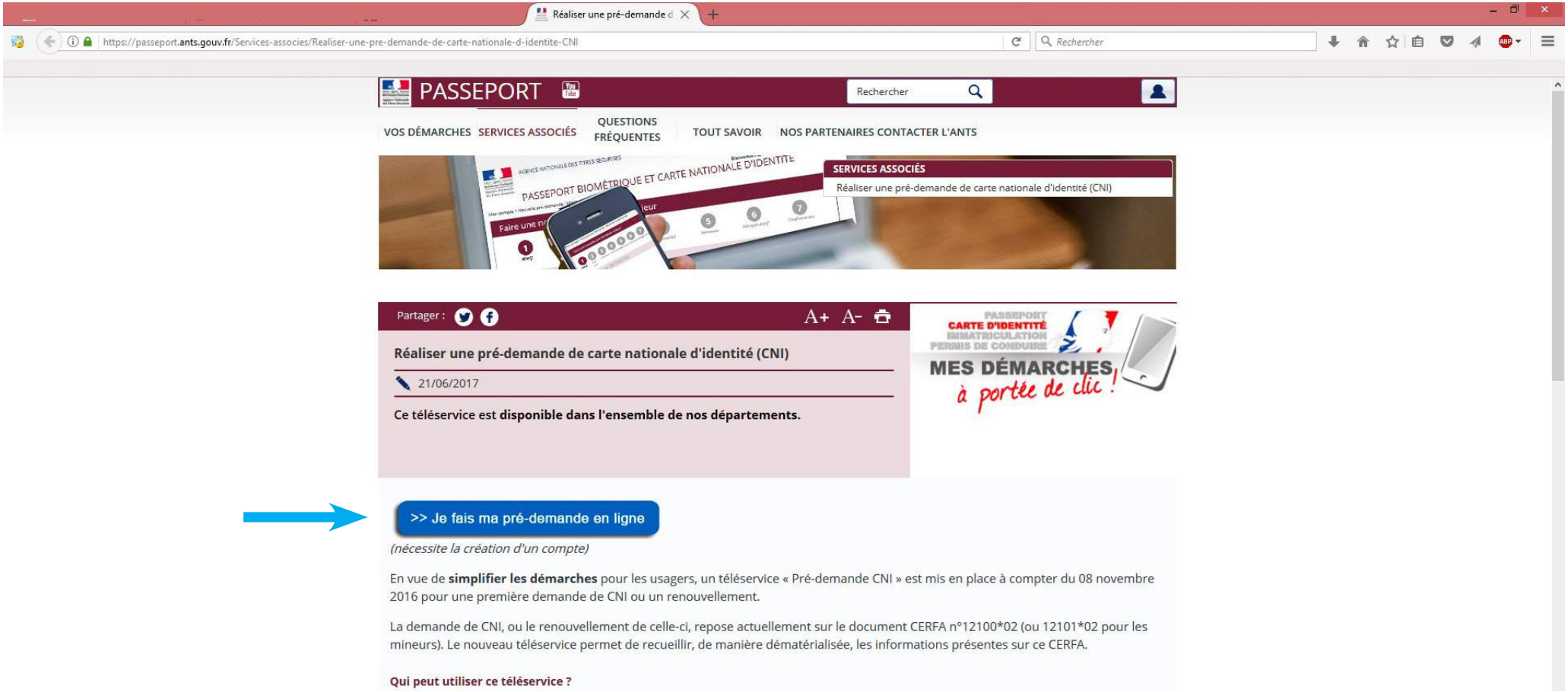

Cliquez sur Je fais ma pré-demande en ligne.

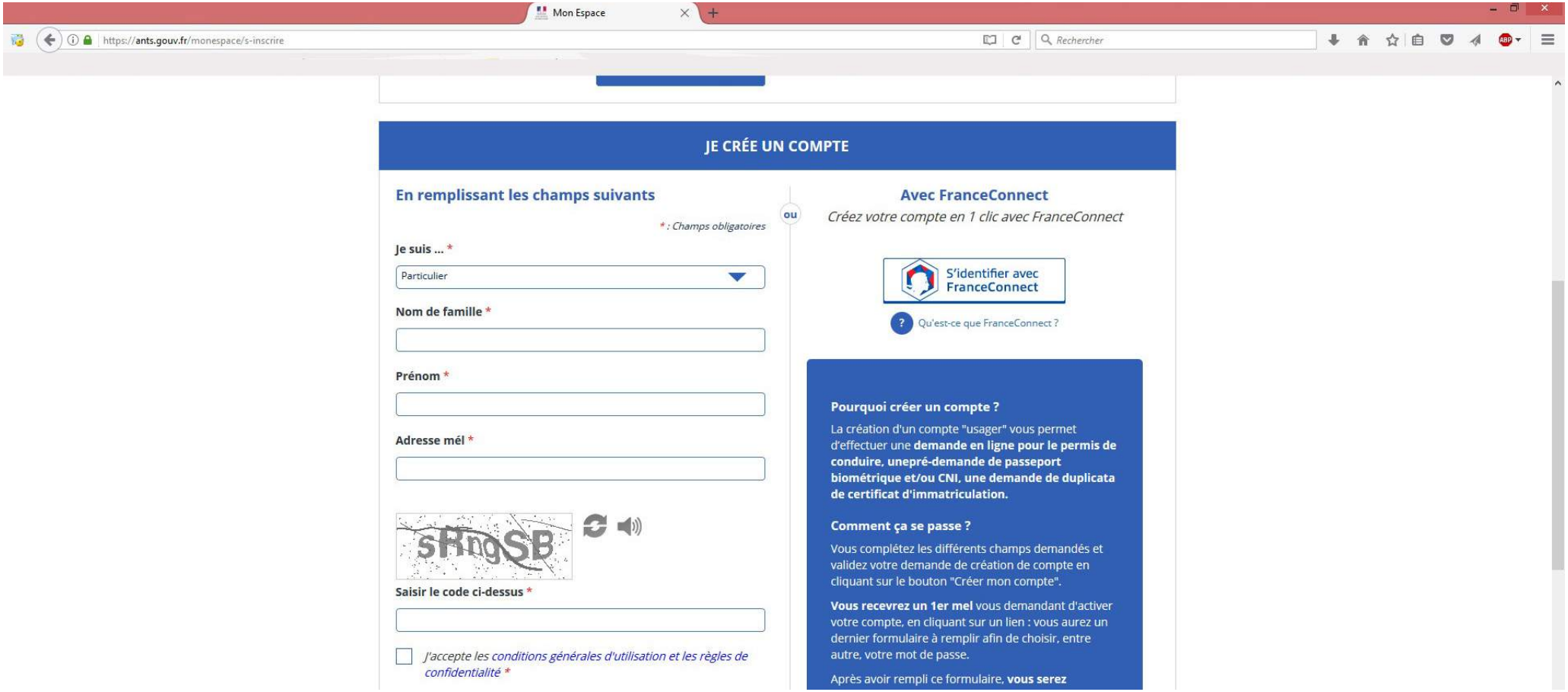

Première étape de la pré-demande : créez votre compte en ligne.
Veillez à remplir avec exactitude les champs demandés.

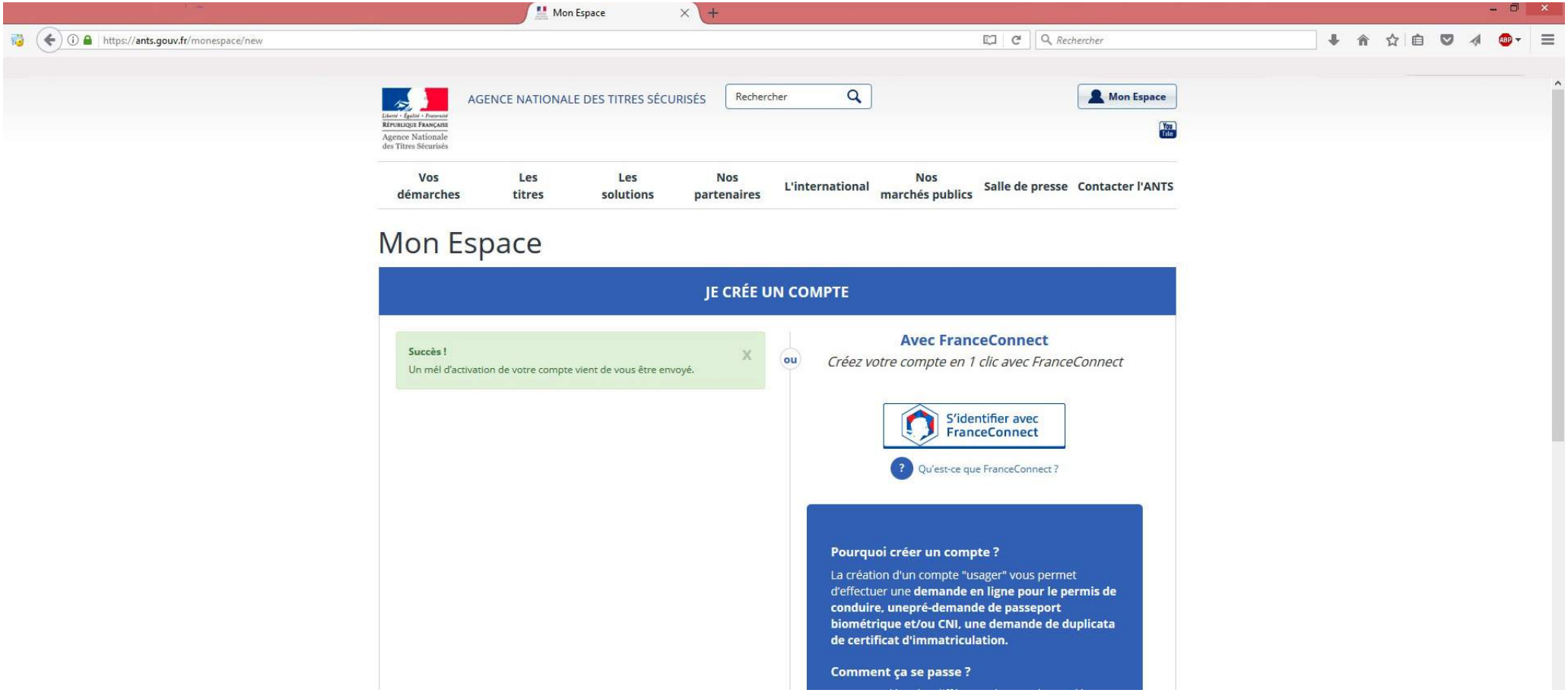

Une fois votre compte crée, rendez-vous sur votre boîte mail pour valider le mail d'activation.

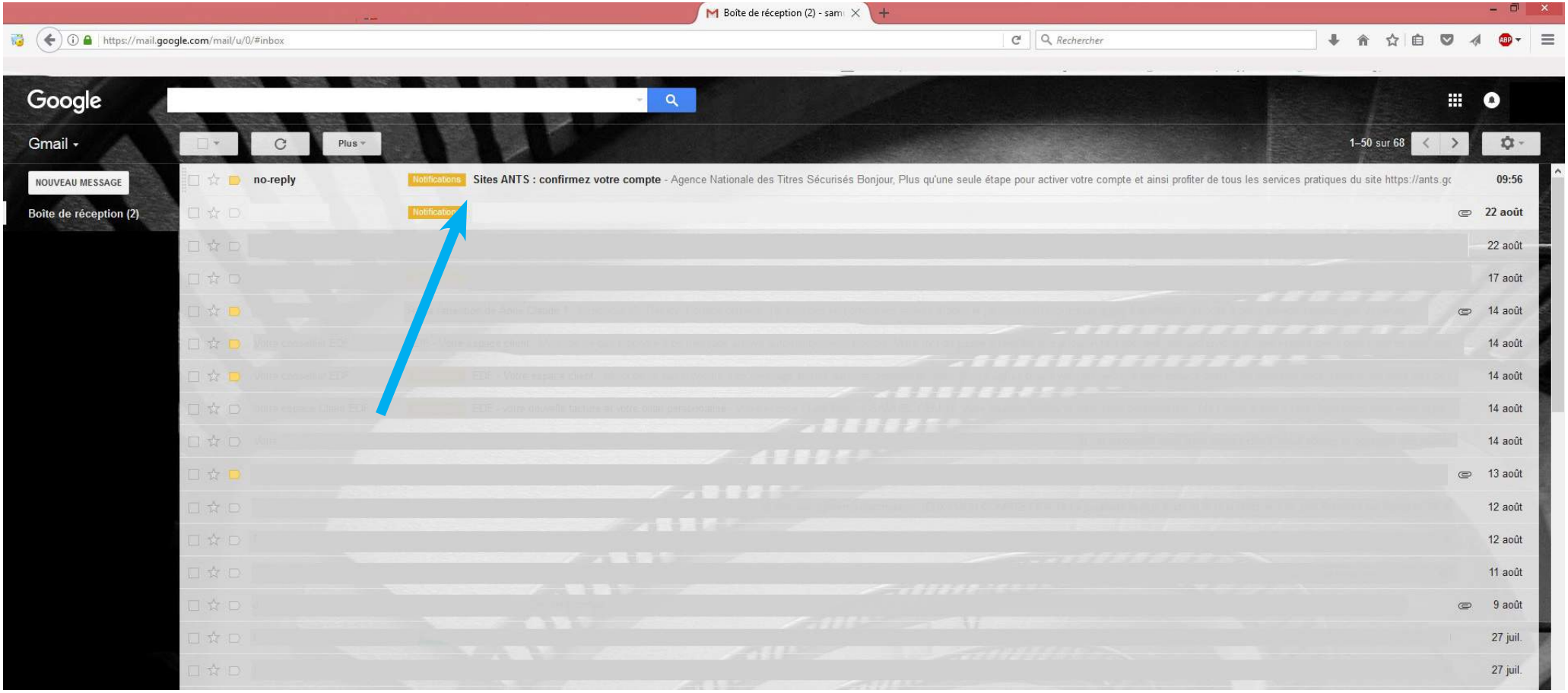

BINIC-ETABLES SUR MER

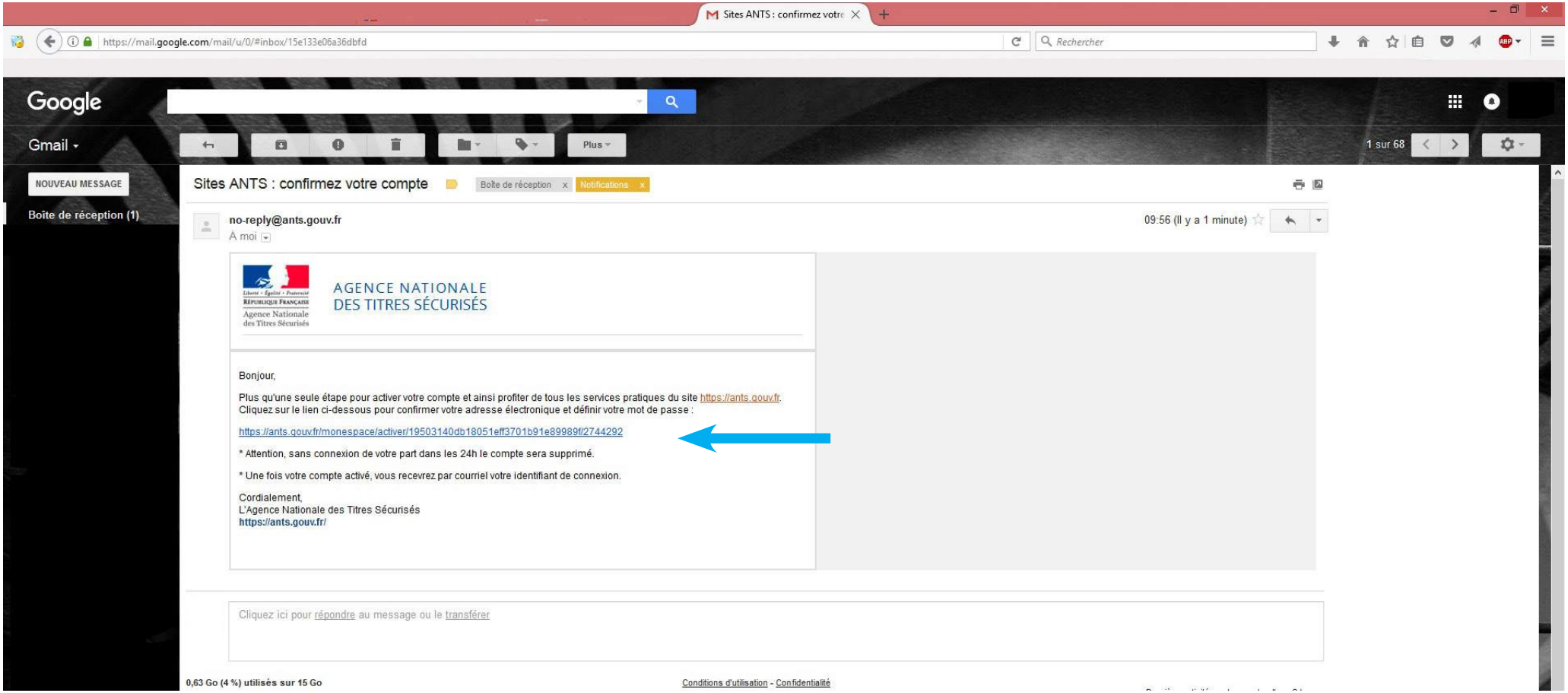

Cliquez sur le lien d'activation pour valider la création de votre compte.

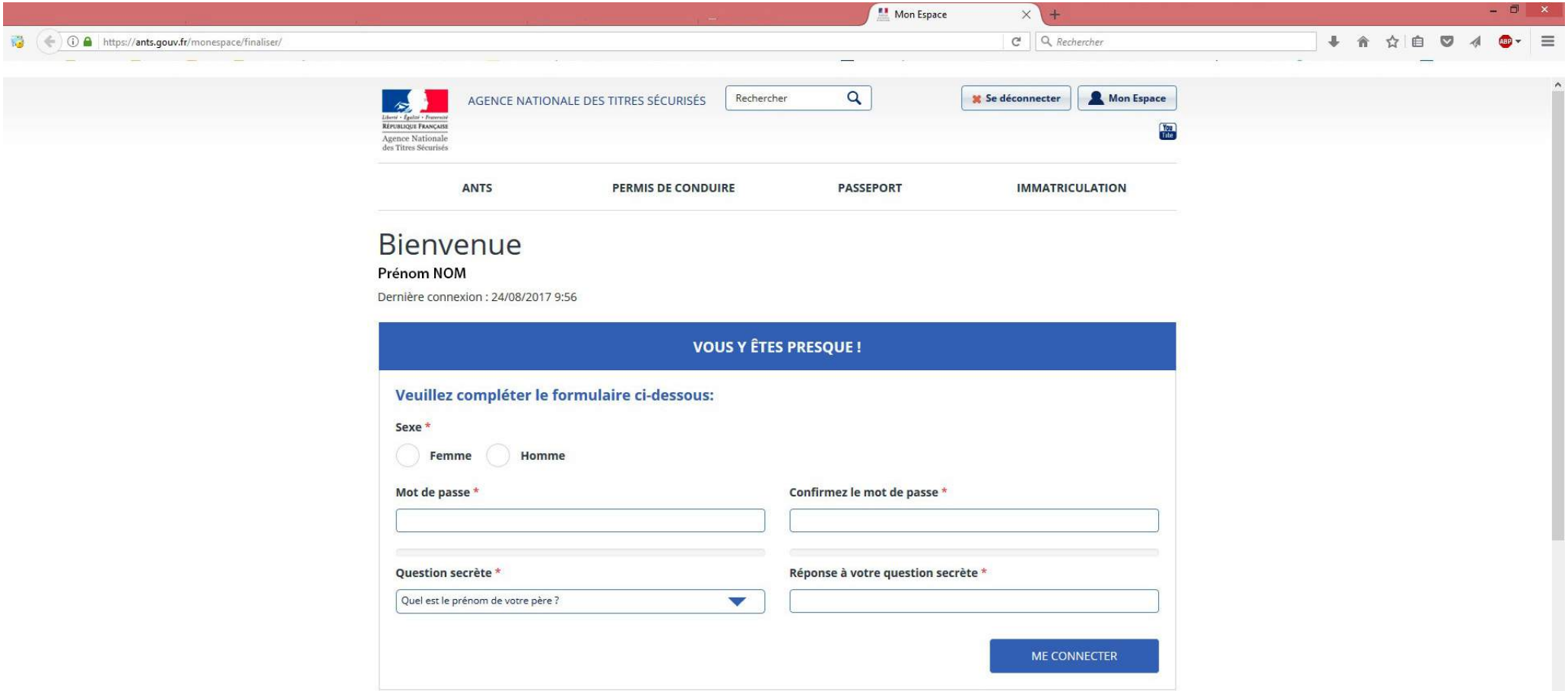

Pensez à bien retenir votre mot de passe.

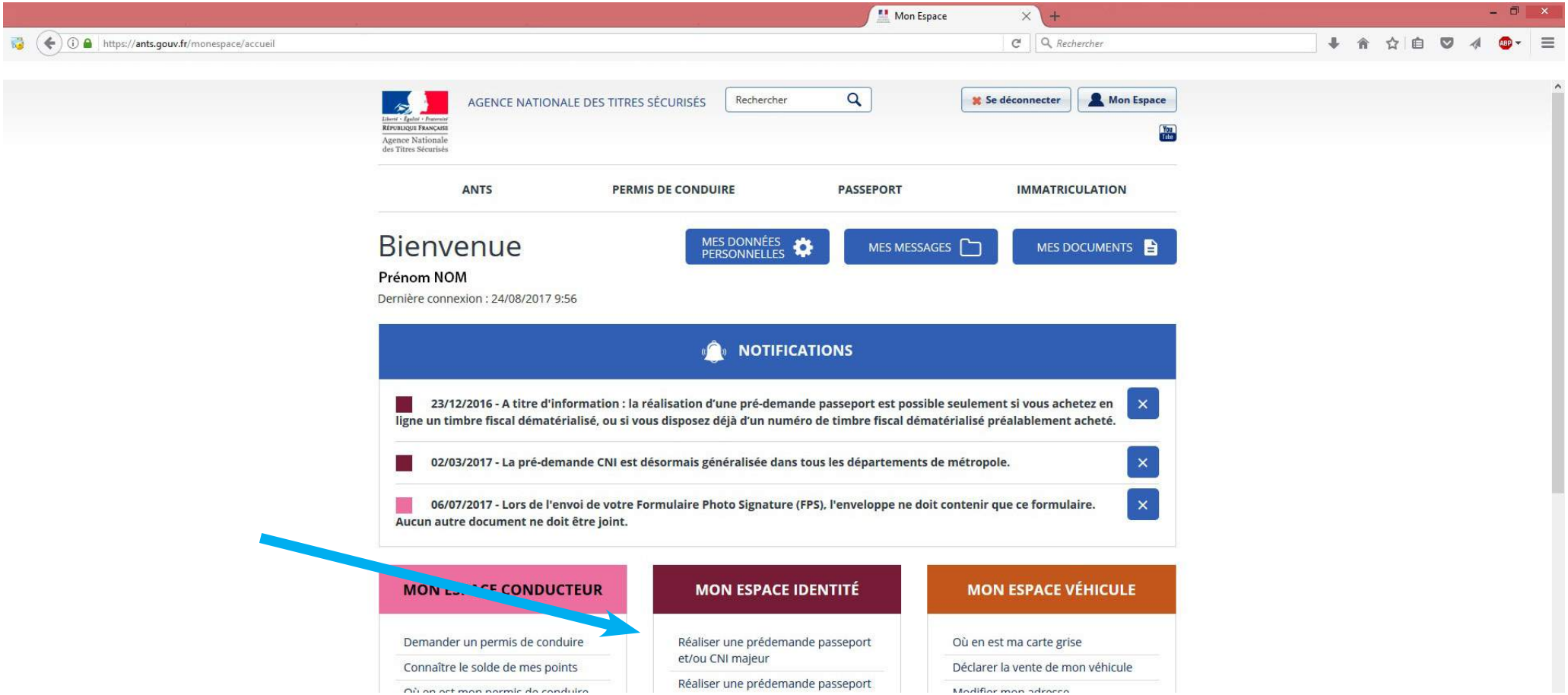

Depuis votre espace nouvellement crée, sélectionner la démarche à effectuer.

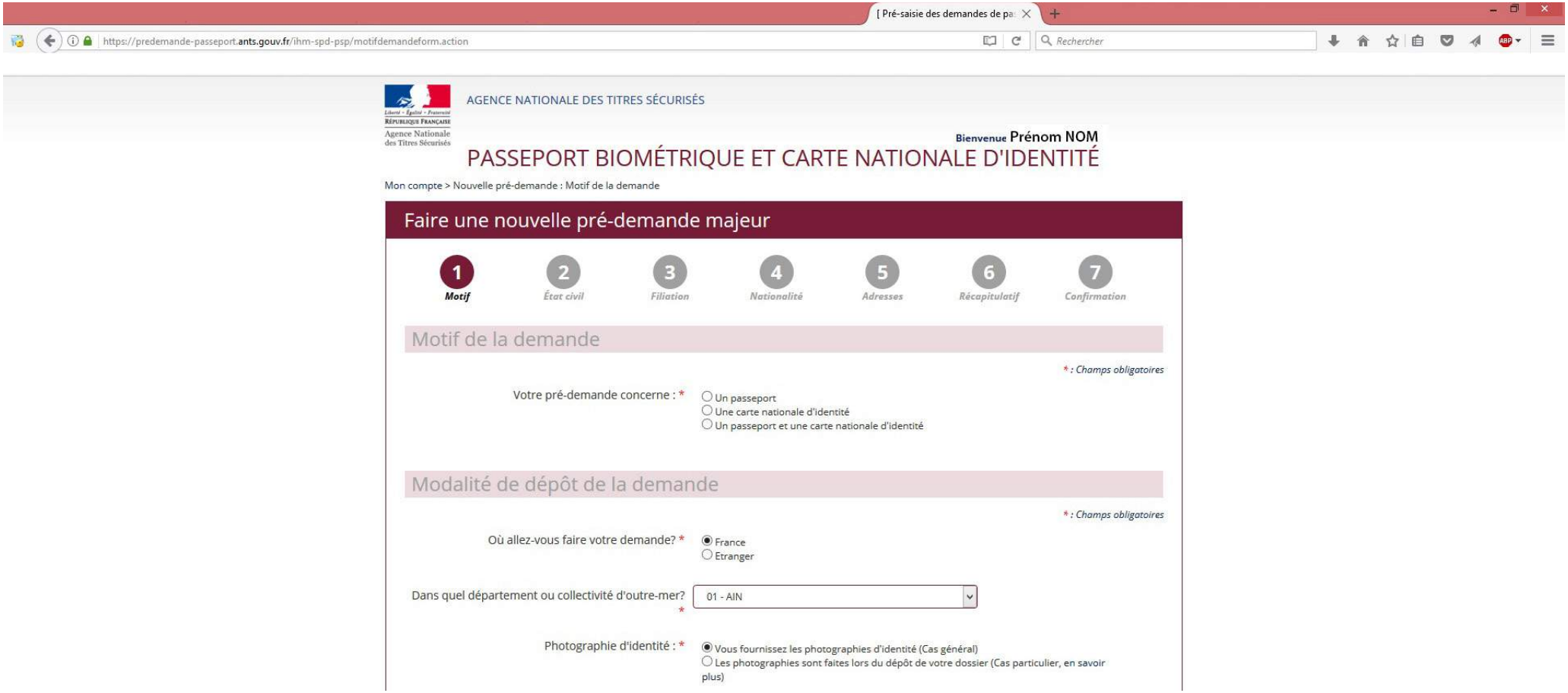

BINIC-ETABLES SUR MER

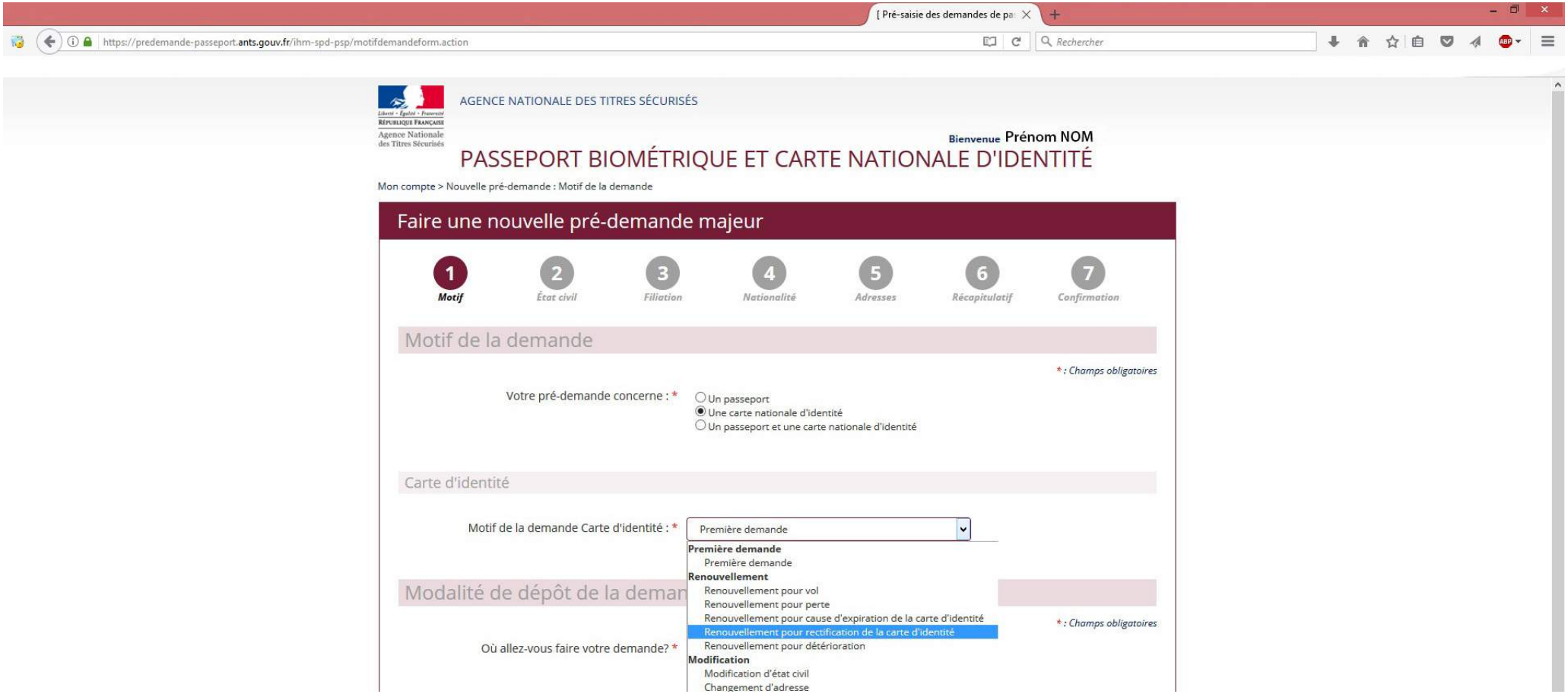

BINIC-ETABLES SUR MER

[Pré-saisie des demandes de pa

https://predemande-passeport.ants.gouv.fr/ihm-spd-psp/motifdemandeform.action

Motif de la demande

*: Champs obligatoires

Votre pré-demande concerne : *
- ○ Un passeport
- ◉ Une carte nationale d'identité
- ○ Un passeport et une carte nationale d'identité

Carte d'identité

Motif de la demande Carte d'identité : * Renouvellement pour rectification de la carte d'identité

Références de la carte d'identité à renouveler

N° de la carte d'identité 0000000000000

Autorité de délivrance PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

Date de délivrance (JJ/MM/AAAA) 01 / 03 / 2007

Date d'expiration (JJ/MM/AAAA) 28 / 02 / 2017

Modalité de dépôt de la demande

*: Champs obligatoires

Où allez-vous faire votre demande? *
- ◉ France
- ○ Etranger

Dans quel département ou collectivité d'outre-mer? * 22 - COTES-D'ARMOR

Photographie d'identité : *
- ○ Vous fournissez les photographies d'identité (Cas général)
- ◉ Les photographies sont faites lors du dépôt de votre dossier (Cas particulier, en savoir plus)

Etape suivante >>

BINIC-ETABLES SUR MER

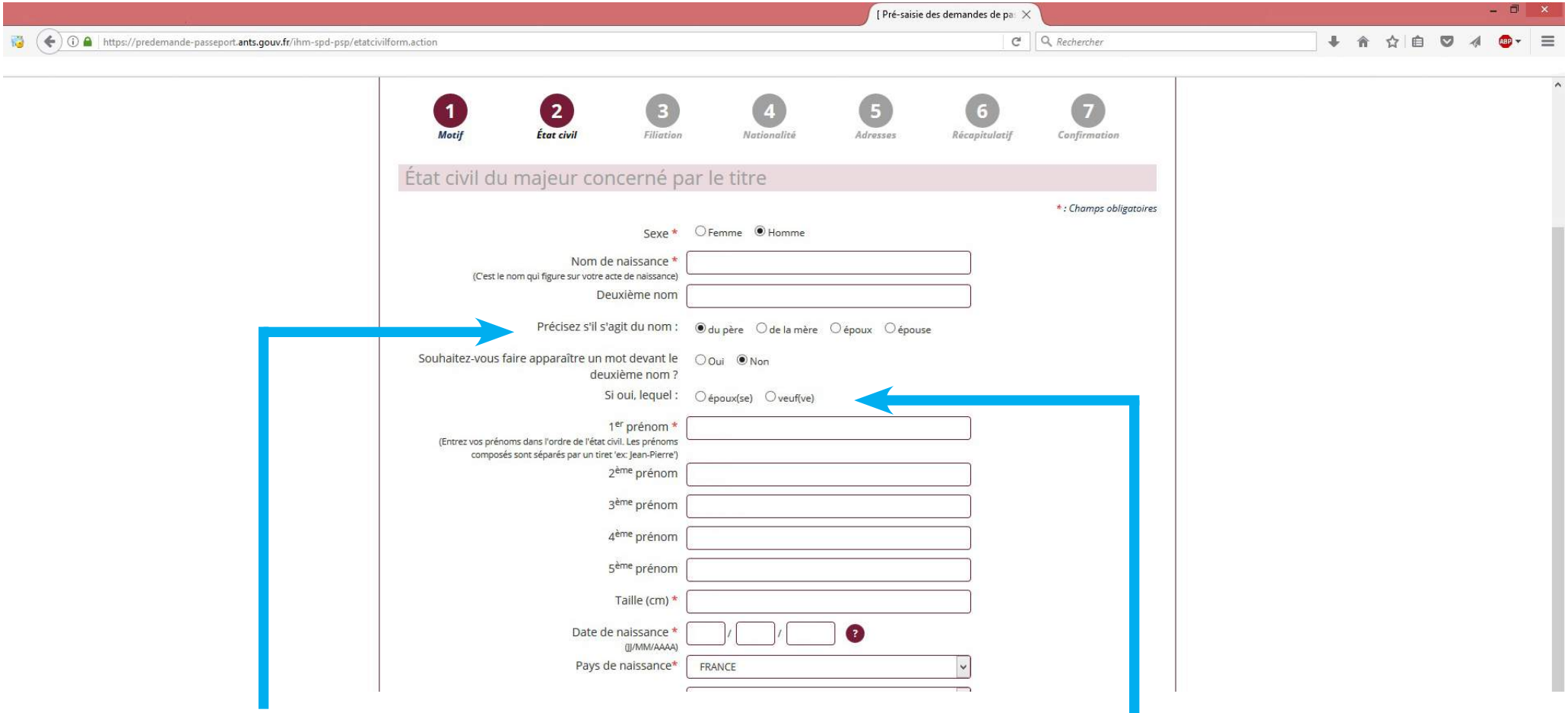

A compléter si vous avez renseigné une deuxième nom.

Cochez si vous souhaitez faire apparaître la mention « époux(se) » ou « veuf(ve) » sur votre titre.
Exemples : M. Jean Durand veuf Martin ou Mme. Marie Pierre épouse Petit

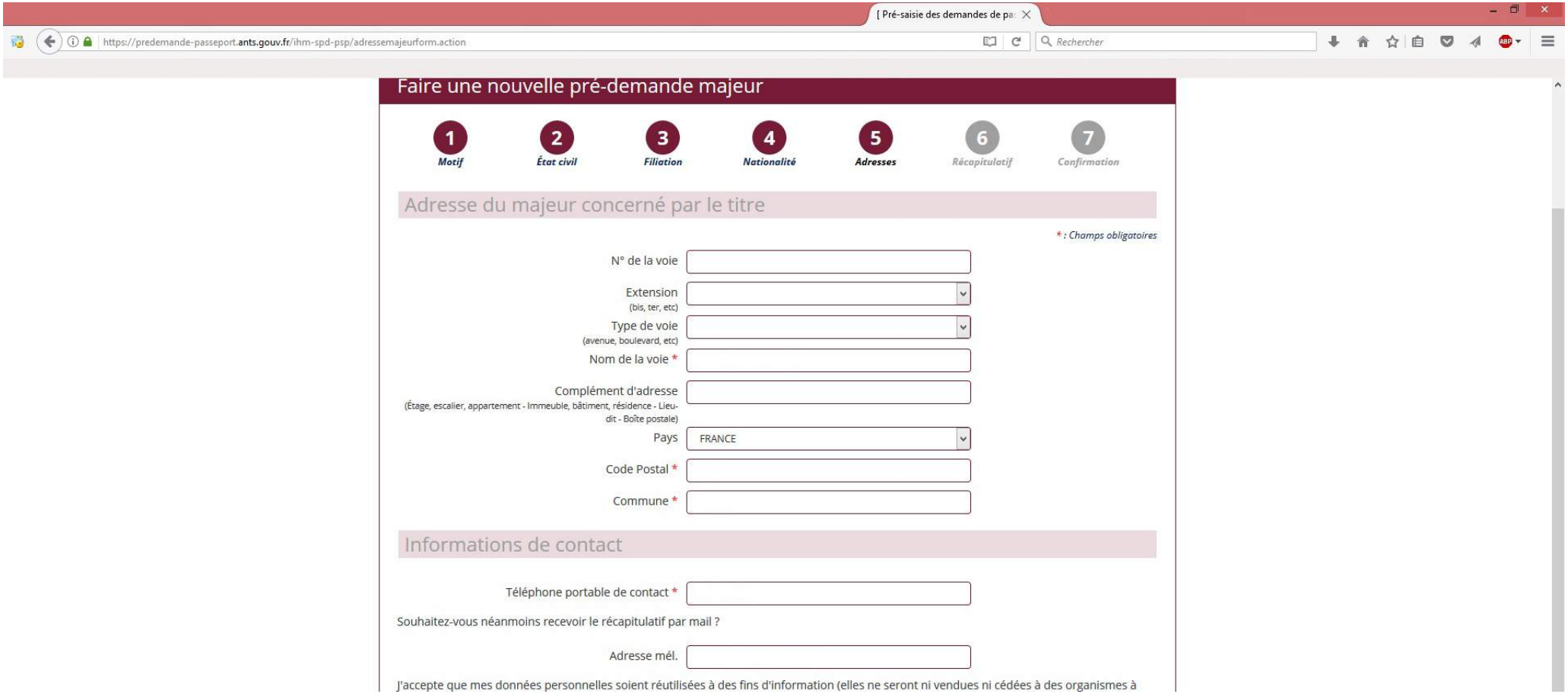

[Pré-saisie des demandes de pa

https://predemande-passeport.ants.gouv.fr/ihm-spd-psp/adressemajeurform.action

Rechercher

Faire une nouvelle pré-demande majeur

1 Motif — 2 État civil — 3 Filiation — 4 Nationalité — 5 Adresses — 6 Récapitulatif — 7 Confirmation

Adresse du majeur concerné par le titre

* : Champs obligatoires

N° de la voie

Extension (bis, ter, etc)

Type de voie (avenue, boulevard, etc)

Nom de la voie *

Complément d'adresse (Étage, escalier, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit - Boîte postale)

Pays FRANCE

Code Postal *

Commune *

Informations de contact

Téléphone portable de contact *

Souhaitez-vous néanmoins recevoir le récapitulatif par mail ?

Adresse mél.

J'accepte que mes données personnelles soient réutilisées à des fins d'information (elles ne seront ni vendues ni cédées à des organismes à

BINIC-ETABLES SUR MER

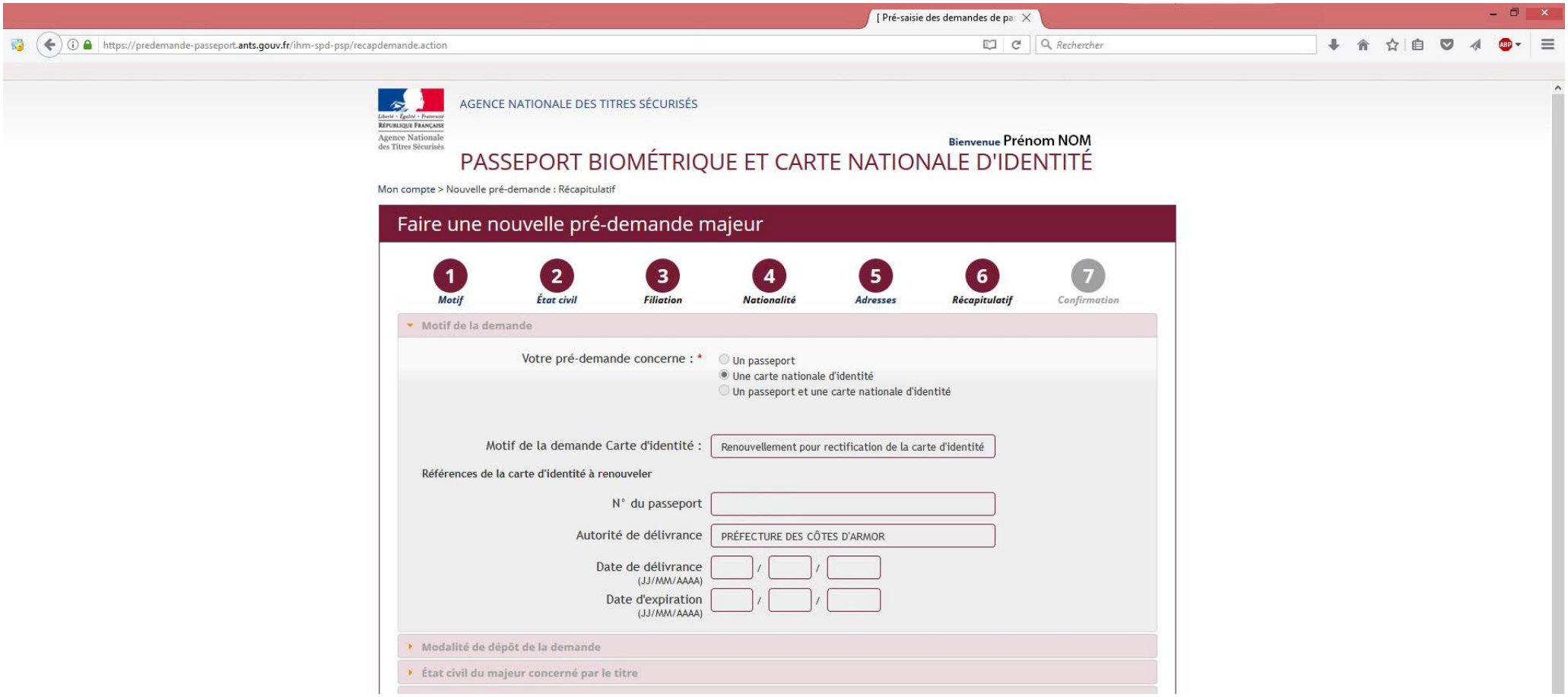

[Pré-saisie des demandes de pa

https://predemande-passeport.ants.gouv.fr/ihm-spd-psp/recapdemande.action

Rechercher

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Agence Nationale des Titres Sécurisés

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

Bienvenue Prénom NOM

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Mon compte > Nouvelle pré-demande : Récapitulatif

Faire une nouvelle pré-demande majeur

1 Motif — 2 État civil — 3 Filiation — 4 Nationalité — 5 Adresses — 6 Récapitulatif — 7 Confirmation

Motif de la demande

Votre pré-demande concerne : *
- Un passeport
- Une carte nationale d'identité
- Un passeport et une carte nationale d'identité

Motif de la demande Carte d'identité : Renouvellement pour rectification de la carte d'identité

Références de la carte d'identité à renouveler

N° du passeport

Autorité de délivrance PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR

Date de délivrance (JJ/MM/AAAA) / /

Date d'expiration (JJ/MM/AAAA) / /

Modalité de dépôt de la demande

État civil du majeur concerné par le titre

BINIC-ETABLES SUR MER

[Pré-saisie des demandes de pa

https://predemande-passeport.ants.gouv.fr/ihm-spd-psp/confirmdemande.action

Rechercher

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

Bienvenue Prénom NOM

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Mon compte > Nouvelle pré-demande : Confirmation

Faire une nouvelle pré-demande majeur

1 Motif | 2 État civil | 3 Filiation | 4 Nationalité | 5 Adresse | 6 Récapitulatif | 7 Confirmation

Votre pré-demande a été transmise.

Demande n° **0A0A0A0A0A0A0A0**

Le récapitulatif de la demande

Vous pouvez maintenant enregistrer et si vous le désirez imprimer le **récapitulatif** de pré-demande afin de le joindre à votre dossier. Il remplace le formulaire CERFA papier et sert à indiquer à la mairie que les informations normalement exigibles ont déjà fait l'objet d'un dépôt électronique. **Si vous l'imprimez**, veuillez suivre les instructions ci-dessous sur la photo d'identité. **Si vous raturez** ce récapitulatif, la modification ne sera pas prise en compte et **risque d'entraîner l'échec de votre demande**. Vous pouvez également **enregistrer** une version électronique sur mobile ou tablette de ce récapitulatif.

Les pièces justificatives

Vous devez ensuite **vous rendre** dans la mairie (ou antenne d'arrondissement à Paris ou en consulat) de votre choix, muni du récapitulatif en version électronique ou à défaut imprimé, ainsi que des **pièces justificatives nécessaires** afin de procéder à la validation de votre pré-demande.

Les empreintes optionnelles

Lors la validation de votre pré-demande de CNI, il sera procédé au recueil de l'image numérisée de deux empreintes digitales et à leur enregistrement dans le traitement informatique TES. Cet enregistrement permet de faciliter la délivrance de la carte nationale d'identité et rend plus efficace la lutte contre l'usurpation d'identité, notamment en cas de perte ou de vol du titre.

Vous pouvez cependant refuser, à l'occasion de votre déplacement en mairie, que vos empreintes soient enregistrées dans la base informatique TES. Dans ce cas, il sera procédé au recueil de vos empreintes sur un formulaire papier

BINIC-ETABLES SUR MER

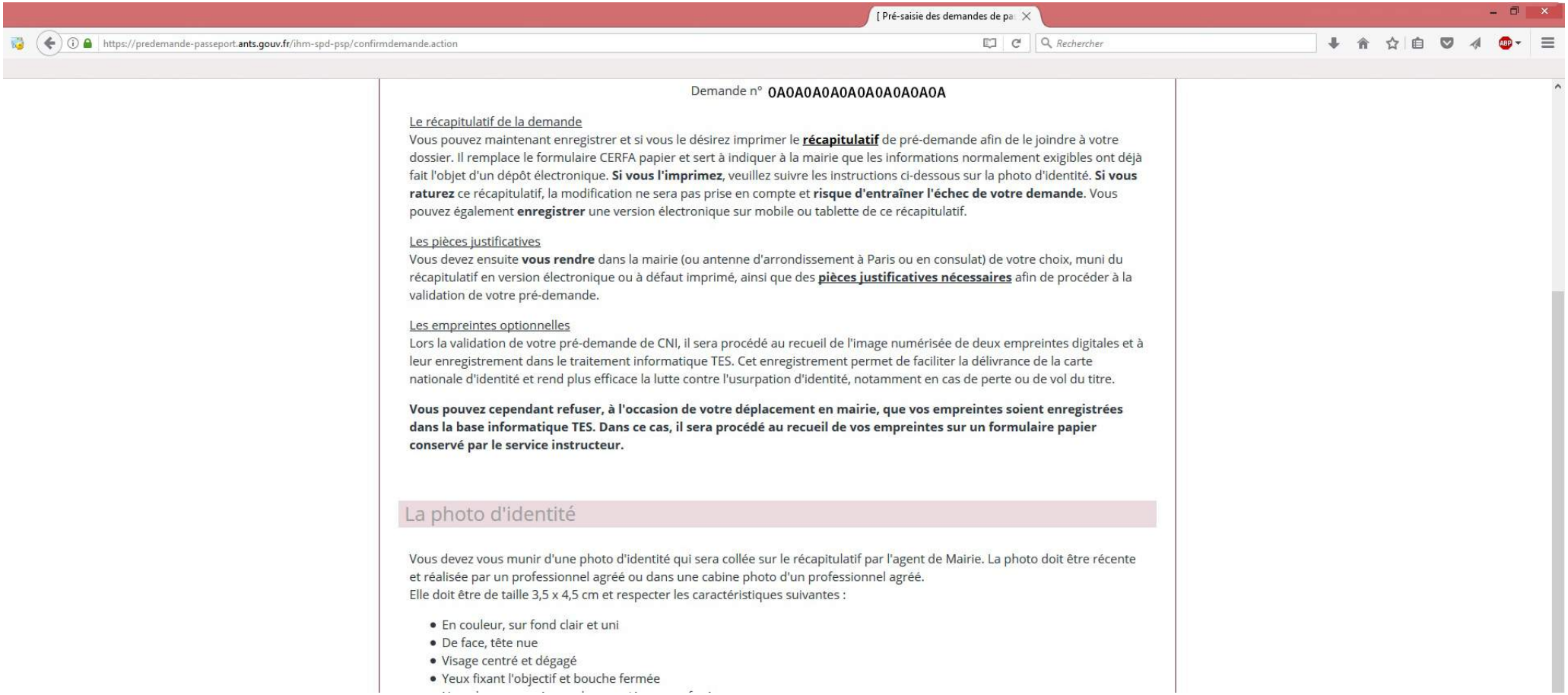

[Pré-saisie des demandes de pa

https://predemande-passeport.ants.gouv.fr/ihm-spd-psp/confirmdemande.action

Demande n° **0A0A0A0A0A0A0A0A0A0A**

Le récapitulatif de la demande

Vous pouvez maintenant enregistrer et si vous le désirez imprimer le **récapitulatif** de pré-demande afin de le joindre à votre dossier. Il remplace le formulaire CERFA papier et sert à indiquer à la mairie que les informations normalement exigibles ont déjà fait l'objet d'un dépôt électronique. **Si vous l'imprimez**, veuillez suivre les instructions ci-dessous sur la photo d'identité. **Si vous raturez** ce récapitulatif, la modification ne sera pas prise en compte et **risque d'entraîner l'échec de votre demande**. Vous pouvez également **enregistrer** une version électronique sur mobile ou tablette de ce récapitulatif.

Les pièces justificatives

Vous devez ensuite **vous rendre** dans la mairie (ou antenne d'arrondissement à Paris ou en consulat) de votre choix, muni du récapitulatif en version électronique ou à défaut imprimé, ainsi que des **pièces justificatives nécessaires** afin de procéder à la validation de votre pré-demande.

Les empreintes optionnelles

Lors la validation de votre pré-demande de CNI, il sera procédé au recueil de l'image numérisée de deux empreintes digitales et à leur enregistrement dans le traitement informatique TES. Cet enregistrement permet de faciliter la délivrance de la carte nationale d'identité et rend plus efficace la lutte contre l'usurpation d'identité, notamment en cas de perte ou de vol du titre.

Vous pouvez cependant refuser, à l'occasion de votre déplacement en mairie, que vos empreintes soient enregistrées dans la base informatique TES. Dans ce cas, il sera procédé au recueil de vos empreintes sur un formulaire papier conservé par le service instructeur.

La photo d'identité

Vous devez vous munir d'une photo d'identité qui sera collée sur le récapitulatif par l'agent de Mairie. La photo doit être récente et réalisée par un professionnel agréé ou dans une cabine photo d'un professionnel agréé.
Elle doit être de taille 3,5 x 4,5 cm et respecter les caractéristiques suivantes :

- En couleur, sur fond clair et uni
- De face, tête nue
- Visage centré et dégagé
- Yeux fixant l'objectif et bouche fermée

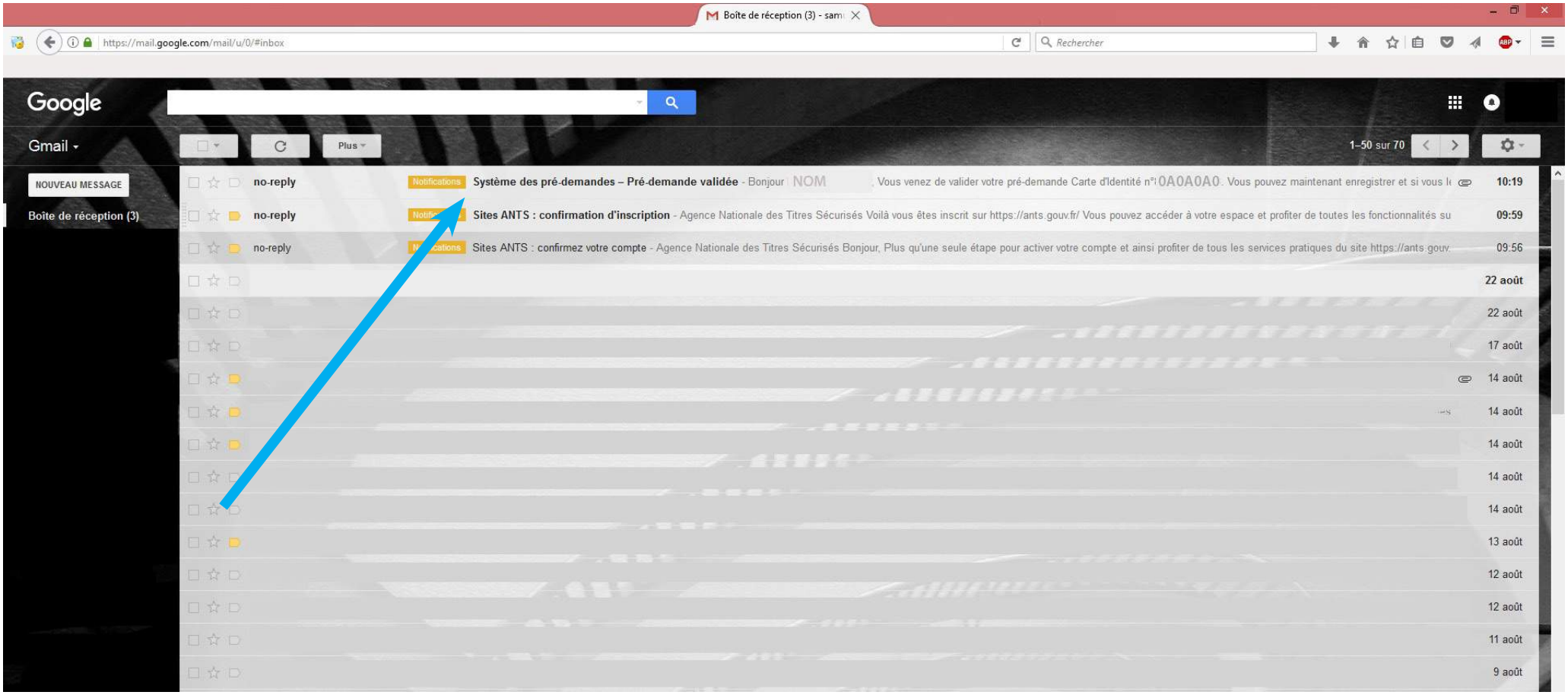

Lorsque votre pré-demande est validée, vous recevez un mail de confirmation.

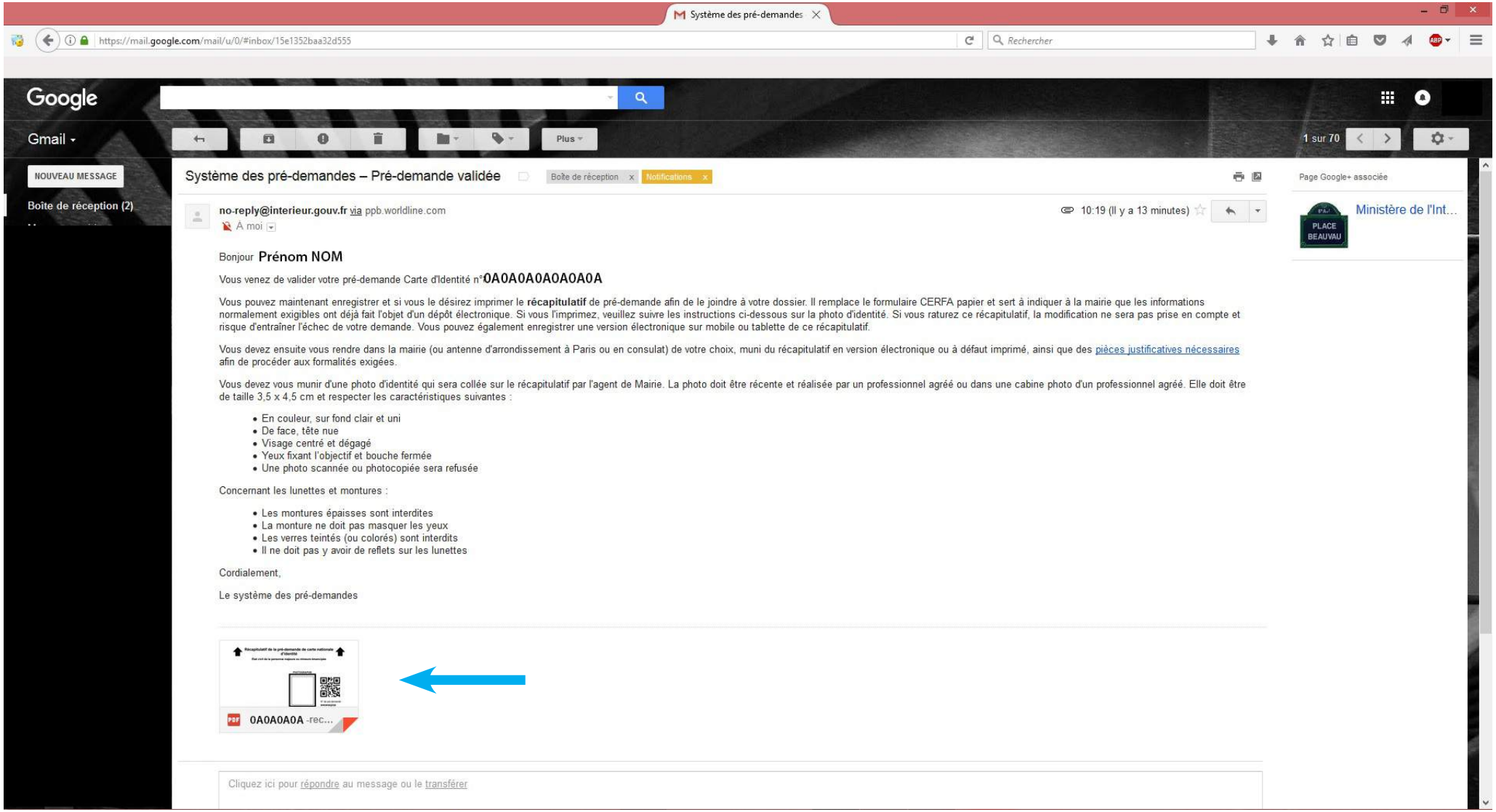

Système des pré-demandes – Pré-demande validée

no-reply@interieur.gouv.fr via ppb.worldline.com

10:19 (Il y a 13 minutes)

Bonjour **Prénom NOM**

Vous venez de valider votre pré-demande Carte d'Identité n°**0A0A0A0A0A0A0A**

Vous pouvez maintenant enregistrer et si vous le désirez imprimer le **récapitulatif** de pré-demande afin de le joindre à votre dossier. Il remplace le formulaire CERFA papier et sert à indiquer à la mairie que les informations normalement exigibles ont déjà fait l'objet d'un dépôt électronique. Si vous l'imprimez, veuillez suivre les instructions ci-dessous sur la photo d'identité. Si vous raturez ce récapitulatif, la modification ne sera pas prise en compte et risque d'entraîner l'échec de votre demande. Vous pouvez également enregistrer une version électronique sur mobile ou tablette de ce récapitulatif.

Vous devez ensuite vous rendre dans la mairie (ou antenne d'arrondissement à Paris ou en consulat) de votre choix, muni du récapitulatif en version électronique ou à défaut imprimé, ainsi que des pièces justificatives nécessaires afin de procéder aux formalités exigées.

Vous devez vous munir d'une photo d'identité qui sera collée sur le récapitulatif par l'agent de Mairie. La photo doit être récente et réalisée par un professionnel agréé ou dans une cabine photo d'un professionnel agréé. Elle doit être de taille 3,5 x 4,5 cm et respecter les caractéristiques suivantes :

- En couleur, sur fond clair et uni
- De face, tête nue
- Visage centré et dégagé
- Yeux fixant l'objectif et bouche fermée
- Une photo scannée ou photocopiée sera refusée

Concernant les lunettes et montures :

- Les montures épaisses sont interdites
- La monture ne doit pas masquer les yeux
- Les verres teintés (ou colorés) sont interdits
- Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes

Cordialement,

Le système des pré-demandes

0A0A0A0A -rec...

Cliquez ici pour répondre au message ou le transférer

Récapitulatif de la pré-demande à télécharger, à imprimer et à apporter en mairie lors de votre rendez-vous.

Récapitulatif de la pré-demande de carte nationale d'identité

État civil de la personne majeure ou mineure émancipée

PHOTOGRAPHIE

N° de pré-demande :

Homme

Nom (de l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : À :

Taille : cm

Département de naissance : 22 Pays de naissance : FRANCE

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

PÈRE Nom :

Prénom(s) :

Né le : À :

MÈRE Nom :

Prénom(s) :

Née le : À :

Je certifie l'exactitude de ces déclarations.

Date :

Signature du demandeur

(A l'encre noire et sans déborder du cadre)

Rappel : Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre résidence.

v.SPD-PP-RECAP-MAJ-3.2

BINIC-ÉTABLES SUR MER

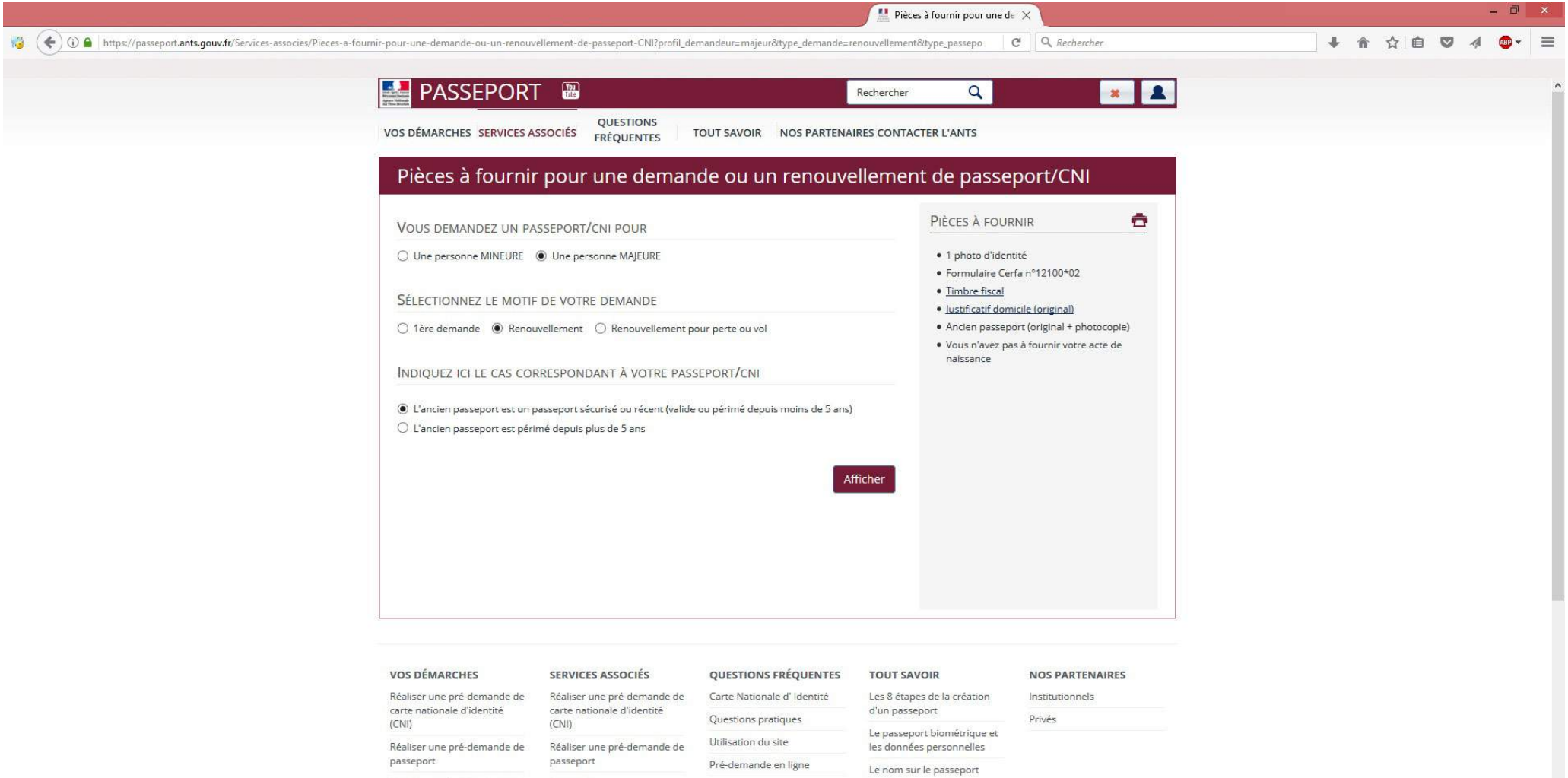

Pour une demande de passeport : la démarche à suivre est la même.

RAPPELS

De nouvelles modalités de dépôt des demandes de Cartes Nationales d'Identité sont entrées en vigueur depuis le 1er décembre 2016 ; seules les communes dotées d'une station titres sécurisés comme la Mairie déléguée Quai de Courcy pourront recevoir et traiter les demandes des usagers. La demande de CNI sera désormais effectuée de la même manière que pour les passeports (instruction sécurisée et dématérialisée).

Il sera nécessaire pour l'usager de prendre rendez-vous préalablement en Mairie déléguée Quai de Courcy au 02 96 73 39 90.
La pré-demande (imprimé CERFA) est à faire en ligne (via un ordinateur et une connexion internet) en notant le n° qui lui est attribué et après avoir rassemblé l'ensemble des pièces justificatives.
Pour les personnes sans accès à internet, un formulaire papier est à retirer au guichet de la mairie.

Pour toute information complémentaire contacter la Mairie 02 96 70 64 18 et 02 96 73 39 90 ou www.service-public.fr

Liste des communes aux alentours habilitées à recevoir des demandes de renouvellement de passeports et carte nationale d'identité : Binic-Etables-sur-Mer - Guingamp - Paimpol - Plérin Ploufragan - Pontrieux - Saint-Brieuc.